© Drogues Info Service - 17 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Conflit judiciaire liée au stup

Par Montana240 Postée le 12/11/2024 07:42

> bonjour, j’ai 18ans j’me suis fais arrêter pas la gendarmerie y’a qlq jours, en me fouillant il m’ont découvert environ 150g de shit et qlq grammes de prod, j’ai étais placé en gav 24h, on me reproche de consommer, d’importer, et de dealer, je passe au parquet dans 2mois, comment me protéger au mieux ? et qu’est-ce que j’encours ?

Mise en ligne le 14/11/2024

Bonjour,

Comme vous pourrez le voir en consultant les liens que nous vous joignons en bas de réponse, l'usage de stupéfiants est puni jusque 1 an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende.

Le deal de stupéfiant peut aller jusque 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende. Pour le trafic de stupéfiants, les peines sont plus variables et plus sévères, vous pouvez les consulter dans l'article joint.

Nous vous délivrons ces informations d'un point de vue législatif sans pouvoir préjuger de ce qui sera retenu à votre encontre.

Pour connaitre plus finement ce que vous encourez dans votre situation personnelle et mettre en place votre défense, vous pouvez consulter un juriste gratuitement dans une Maison de la Justice et du Droit (MJD).

Nous vous joignons un lien si vous souhaitez effectuer une recherche de MJD près de chez vous.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Le trafic de stupéfiants et la loi
- L'usage de stupéfiants et la loi

Autres liens :

- Annuaire des MJD (Maisons de la Justice et du Droit)